



DELIBERATION MUNICIPALE N° 0001 /DM/C-MBMO/SG/2022
Portant adoption du Compte Administratif de la Commune de Mbankomo pour l'Exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu La Constitution ;
 - Vu La Loi 59/774 du 17 Juin 1959 portant création de la Commune de Mbankomo ;
 - Vu La Loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu Le Décret 77/91 du 25 Mars 1977, déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements communaux ;
 - Vu Le Décret n° 77/203 du 16 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial;
 - Vu Le Décret 2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune, de la Communauté Urbaine et des Syndicats de commune ;
 - Vu Le Décret 2018/449 du 01 Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local;
 - Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019, portant nomination de Madame ZONGO née NYANBONE Antoinette au poste de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
 - Vu L'Arrêté n° 00136 du 24 Août 2009 rendant exécutoires les tableau-types des emplois communaux ;
 - Vu L'Arrêté N°000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUA FOUA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
 - Vu La Lettre-Circulaire conjointe N° 007497/LC/MINDDEVEL/MINFI du 11 novembre 2020 relative à la préparation des budgets des CTD au titre de l'exercice 2021 ;
 - Vu La Lettre-Circulaire N° 00000003/LC/MINDDEVEL/MINFI du 15 février 2021 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des CTD pour l'exercice 2021 ;
 - Vu La Délibération municipale n° 0001/DM/C/MBMO/SG de novembre 2019 portant vote du budget de la Commune de Mbankomo pour l'exercice 2021 ;
 - Vu La convocation en date du 9 Septembre 2022 du Conseil Municipal de la Commune de Mbankomo.
- Sur proposition du Maire.

DELIBERE :

Article 1 : Est adopté, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Maire de la Commune de MBANKOMO :

- ⇒ En Recettes à la somme de.....1 429 069 359 FCFA
- ⇒ En Dépenses à la somme de.....825 995 082 FCFA
- ⇒ L'excédent des recettes sur les dépenses qui est de :.....603 074 277 FCFA

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance publique, à Mbankomo, le _____



LE PRESIDENT DE SEANCE

[Signature]

AMPLIATIONS :
- Préfet/Mak
- DDDEVEL/MAK
- Chrono/Archives



LE PREFET,

Vu et approuvé NGOUMOU, le 1 OCT 2022

Marie Louise Etoa

Antoinette J. ZONGO
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle